

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 décembre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2493)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 776

présenté par

M. Giraud, rapporteur général au nom de la commission des finances

ARTICLE 5

Après l'alinéa 109, insérer l'alinéa suivant :

« c) Au troisième alinéa du II, après la deuxième occurrence du mot : « taxe » sont insérés les mots : « d'habitation » et les mots : « cette taxe » sont remplacés par les mots : « la taxe d'habitation » ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.